

{Outer Bag Label}

Fongicide Quash®

FONGICIDE
GRANULÉ DISPERSABLE DANS L'EAU
USAGE COMMERCIAL

Pour la maîtrise préventive ou la répression de certaines maladies dans le canola, les graines sèches de haricot, les pois de grande culture, les pois chiches, les lentilles, les pommes de terre, les bleuets, l'argousier, le cassis, le sureau, le sous-groupe 20B, y compris le tournesol, les fruits à noyau, les noisettes et les amandes.

GARANTIE :

Metconazole..... 50,0 %

AVERTISSEMENT : CONTIENT LES ALLERGÈNES SULFITE ET LAIT.

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION



**ATTENTION - POISON
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

NUMÉRO D'HOMOLOGATION : 30402
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

NE PAS VENDRE LES SACHETS HYDROSOLUBLES INDIVIDUELLEMENT

Ne PAS utiliser un couteau ou un objet tranchant pour ouvrir ce sac externe.

Ce sac externe n'est pas hydrosoluble. Ne PAS le déposer dans la cuve du pulvérisateur.

Conserver dans un endroit frais, sec et sécuritaire. Ne pas retirer les sachets hydrosolubles du sac externe, sauf pour un usage immédiat. Voir à ce que les sacs ne puissent être mouillés pendant l'entreposage. Garder le sac externe scellé entre les usages.

Contenu net : 560g

Valent Canada, Inc.

3-728 Victoria Road South
Guelph, ON, Canada N1L 1C6
(519) 767-9262
www.valent.ca

{Water Soluble Packet Label}

Fongicide Quash®

FONGICIDE
GRANULÉ DISPERSABLE DANS L'EAU
USAGE COMMERCIAL

GARANTIE :

Metconazole..... 50,0 %

AVERTISSEMENT : CONTIENT LES ALLERGÈNES SULFITE ET LAIT.

**LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

NE PAS VENDRE LES SACHETS HYDROSOLUBLES INDIVIDUELLEMENT

Contenu net : 280g

Quash® est une marque déposée de Valent U.S.A Corporation.

{Booklet Label}

GROUPE	3	FONGICIDE
--------	----------	-----------

Fongicide Quash

FONGICIDE
GRANULÉ DISPERSABLE DANS L'EAU
USAGE COMMERCIAL

Pour la maîtrise préventive ou la répression de certaines maladies dans le canola, les graines sèches de haricot, les pois de grande culture, les pois chiches, les lentilles, les pommes de terre, les bleuets, l'argousier, le cassis, le sureau, le sous-groupe 20B, y compris le tournesol, les fruits à noyau, les noisettes et les amandes.

GARANTIE :	
Metconazole.....	50,0 %

AVERTISSEMENT : CONTIENT LES ALLERGÈNES SULFITE ET LAIT.

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION



ATTENTION - POISON

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

NUMÉRO D'HOMOLOGATION : 30402
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

Contenu net : 280g – 1120g

Valent Canada, Inc.
3-728 Victoria Road South
Guelph, ON, Canada N1L 1C6
(519) 767-9262
www.valent.ca

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

PREMIERS SOINS

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX :

Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS :

Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION :

Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INGESTION :

Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petits gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN DÉVERSEMENT D'IMPORTANCE, UN INCENDIE OU UN EMPOISONNEMENT, COMPOSER LE 1-800-682-5368

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Aucun antidote spécifique n'est connu. Administrer un traitement symptomatique.

DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT

TOXIQUE pour les organismes aquatiques, les végétaux terrestres non ciblés, les oiseaux et les petits mammifères sauvages.

Respecter les zones tampons précisées dans le MODE D'EMPLOI.

Afin de réduire le risque de ruissellement de l'eau des surfaces traitées vers des habitats aquatiques, éviter d'appliquer aux endroits où la pente est modérée ou forte, ainsi que sur les sols compactés ou argileux.

Éviter d'appliquer si on prévoit de fortes pluies.

Pour réduire le risque de contamination des milieux aquatiques par l'eau de ruissellement, aménager une bande végétative entre les surfaces traitées et la bordure des plans d'eau.

L'utilisation de ce produit agrochimique peut entraîner la contamination de l'eau souterraine, particulièrement aux endroits où le sol est perméable (sols sableux, p. ex.) et/ou lorsque la nappe d'eau se situe à faible profondeur.

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Nocif en cas d'ingestion. Cause une irritation modérée des yeux. Éviter tout contact avec les yeux. Se laver à fond avec de l'eau et du savon après la manipulation et avant de manger, de boire, de prendre une gomme à mâcher, de fumer ou d'aller aux toilettes.

Les applicateurs et les autres manipulateurs doivent porter : chemise à manches longues et un pantalon long, gants résistants aux produits chimiques faits d'un matériau imperméable, chaussettes et chaussures. Les applicateurs qui utilisent un pulvérisateur pneumatique à cabine ouverte doivent aussi porter un casque résistant aux produits chimiques.

Les applicateurs qui manipulent plus de 64 kg de produit doivent utiliser un tracteur à cabine fermée pour procéder à l'application. Pour le tournesol et le sous-groupe 20B, les applicateurs qui manipulent plus de 73 kg de produit doivent utiliser un tracteur à cabine fermée pour procéder à l'application. Une cabine fermée fournit une barrière résistante aux produits chimiques qui entoure complètement l'occupant de la cabine et prévient tout contact avec le pesticide ou les surfaces traitées à l'extérieur de la cabine.

Si ce produit antiparasitaire pénètre sous les vêtements, les retirer immédiatement, puis se laver à fond et enfiler des vêtements propres. Retirer l'équipement de protection personnelle immédiatement après avoir manipulé ce produit. Se laver à fond et enfiler des vêtements propres dès que possible.

Ne pas appliquer ce produit de manière à exposer les travailleurs ou d'autres personnes, que ce soit directement ou par la dérive de pulvérisation. Seuls des manipulateurs protégés peuvent rester dans l'aire d'épandage.

N'appliquer que si le risque de dérive vers des habitations ou d'autres lieux d'activités humaines tels que maisons, chalets, écoles ou aires récréatives est minime. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, des inversions de température et du réglage de l'équipement d'épandage et du pulvérisateur.

Ne pas entrer ni permettre à des travailleurs d'entrer dans les zones traitées avant l'expiration des délais de sécurité spécifiés dans le tableau suivant :

Culture	Activités	Délai de sécurité
Canola, tournesol	Toutes les activités	12 heures
Graines sèches de haricot, pois de grande culture, pois chiches, lentilles	Dépistage	1 jour
	Irrigation à réglage manuel	6 jours
Pommes de terre	Dépistage	12 heures
	Épuration	2 jours
	Irrigation à réglage manuel	7 jours
Bleuet en corymbe, gabelle odorante, cassis noir, gabelle rouge, baie de sureau, argouse; cultivars, variétés et/ou hybrides de ces cultures	Éclaircissage, formation et palissage	3 jours
	Autres activités	12 heures
Bleuet nain	Irrigation à réglage manuel	3 jours
	Autres activités	12 heures
Sous-groupe 20B, y compris tournesol (Souci; ricin; euphorbe; onagre; graine de niger; baie d'églantier; carthame; stokésie; cultivars, variétés et/ou hybrides de ces cultures)	Dépistage	6 jours
	Autres activités	12 heures
Noisettes/avelines et amandes	Toutes les activités	12 heures
Cerise (douce et acide), abricot, nectarine, pêche, prune, prune à pruneaux, prucot	Éclaircissage des fruits	9 jours
	Autres activités	12 heures

Le fongicide Quash est constitué de granules dispersables dans l'eau conditionnés dans un sac hydrosoluble scellé. Déposer le sac hydrosoluble intact dans la cuve du pulvérisateur. Le sac hydrosoluble et le pesticide se dissolvent rapidement dans l'eau.

Faire en sorte que les sacs hydrosolubles ne puissent être mouillés avant l'emploi. Ne pas manipuler les sacs avec les mains mouillées ou des gants mouillés, car ils risqueraient de se briser. Ne pas retirer les sacs hydrosolubles de leur emballage externe à moins d'être prêt à les utiliser.

Ne pas ouvrir ni percer les sacs hydrosolubles pour quelque raison que ce soit.

Ne pas utiliser de sacs hydrosolubles qui ont été ouverts ou percés.

S'il y a des sacs hydrosolubles brisés dans le sac externe, éviter tout contact avec le produit, de même que l'inhalation du produit. Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants à l'épreuve des produits chimiques, des chaussettes et des

chaussures et éliminer le sac brisé conformément aux directives de la section ÉLIMINATION.

Ne pas appliquer ce produit au moyen d'un système d'irrigation, de quelque type que ce soit.

Si l'on prévoit utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si l'on a besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consulter Valent Canada, Inc.

PRÉCAUTIONS POUR L'APPLICATION

Épandage aérien : Mises en garde concernant l'opérateur antiparasitaire

NE PAS permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques prémélangés contenus dans un système fermé.

Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage.

Le personnel au sol de même que les personnes qui s'occupent des mélanges et du chargement doivent porter des gants, une combinaison et des lunettes ou un masque à l'épreuve des produits chimiques durant le mélange, le chargement, le nettoyage et les réparations. Lorsque les précautions qu'on recommande à l'opérateur de prendre sont plus strictes que les recommandations générales qui figurent sur les étiquettes concernant l'épandage avec pulvérisateur terrestre, suivre les précautions les plus rigoureuses.

Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire. Les vêtements de protection, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.

ÉLIMINATION/DÉCONTAMINATION

NE PAS UTILISER CE CONTENANT À D'AUTRES FINS. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans la cuve.
2. Rendre le contenant vide inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans la région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des lieux d'un déversement.

ENTREPOSAGE :

Ne pas contaminer l'eau ni les aliments de consommation humaine ou animale pendant l'entreposage. Conserver dans le contenant d'origine, au frais et au sec, dans un endroit sécuritaire. Ne pas conserver le produit pur ni les solutions diluées dans des contenants d'aliments ou de boissons. Ne pas entreposer ni transporter près des aliments de consommation humaine ou animale. Ne pas utiliser ni entreposer dans les résidences ni à proximité de celles-ci. Pour prévenir la contamination, entreposer ce produit à l'écart des aliments de consommation humaine ou animale.

GESTION DE LA RÉSISTANCE

Gestion de la résistance, fongicide *Quash*, fongicide du groupe 3. Toute population fongique peut renfermer des individus naturellement résistants au fongicide *Quash* ou à d'autres fongicides du groupe 3. Il peut se produire une perte progressive ou complète d'efficacité lorsque ces fongicides sont appliqués à répétition sur les mêmes champs. Il peut aussi exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux fongicides :

- Dans la mesure du possible, alterner le fongicide *Quash* ou d'autres fongicides du groupe 3 avec des fongicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes agents pathogènes.
- Ne pas effectuer plus que le nombre total de traitements indiqué sur l'étiquette ni dépasser le nombre maximal de traitements consécutifs avec le fongicide *Quash* ou d'autres fongicides des mêmes groupes au cours d'une même saison.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des fongicides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- Utiliser les fongicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et de la rotation des cultures et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de lutte culturale, biologique et d'autres formes de lutte chimique.
- Le cas échéant, utiliser des modèles prévisionnels de maladies afin d'effectuer des applications de fongicide/bactéricide au moment propice.
- Inspecter les populations fongiques traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- Si la maladie continue de progresser après le traitement avec ce produit, ne pas augmenter la quantité utilisée. Cesser d'employer ce produit et passer à un autre fongicide ayant un site ou un mode d'action différent, si c'est possible.
- Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée.

- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à Valent Canada, Inc. au 1-800-682-5368 ou à www.valent.ca.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

MODE D'ACTION

La matière active de *Quash* est le metconazole, un fongicide triazole à large spectre dont l'action repose sur l'inhibition de la déméthylation et d'autres processus de la biosynthèse des stérols. *Quash* exerce une activité systémique. Il est rapidement absorbé dans les tissus de la plante, dans laquelle il peut se déplacer vers le haut, mais non vers le bas. Le metconazole n'a pas d'effet sur la germination des spores des champignons, mais il perturbe d'autres processus du développement aux stades précoces du cycle biologique de certains champignons. Bien qu'il ne puisse prévenir la germination des spores, *Quash* prévient la formation des spores et inhibe la croissance du mycélium.

Quash est particulièrement efficace lorsqu'il est appliqué avant l'infection. On obtient une maîtrise optimale des maladies par l'utilisation de *Quash* dans le cadre d'un programme de pulvérisations régulières et lorsqu'il est utilisé en association et en alternance avec d'autres fongicides efficaces ayant un mode d'action différent (fongicides d'un groupe autre que le groupe 3). *Quash* est un inhibiteur de la biosynthèse des stérols; éviter de l'utiliser en alternance avec d'autres inhibiteurs de la biosynthèse des stérols.

RÉSISTANCE AU DÉLAVAGE PAR LA PLUIE

Ne pas effectuer de traitement si on prévoit de la pluie dans les 2 heures suivant l'application, à défaut de quoi la maîtrise des maladies foliaires pourrait être réduite.

PRÉPARATION DU PULVÉRISATEUR

Avant d'appliquer *Quash*, voir à ce que l'équipement d'épandage soit propre et bien entretenu. La cuve du pulvérisateur, les conduites et les rampes doivent être nettoyées pour s'assurer qu'elles ne contiennent aucun résidu des produits utilisés précédemment. L'équipement d'épandage doit être nettoyé conformément aux directives du fabricant du dernier produit utilisé avant que l'équipement ne serve à l'application de *Quash*. Si deux produits ou plus ont été utilisés en association avant l'application de *Quash*, les directives de nettoyage les plus contraignantes doivent être suivies.

L'équipement d'épandage doit être propre et en bon état de marche. La précision des buses doit faire l'objet de vérifications fréquentes.

NETTOYAGE DU PULVÉRISATEUR

L'équipement d'épandage doit être nettoyé à fond tous les jours après l'application de *Quash*. Une fois l'application terminée, nettoyer l'équipement d'épandage selon la marche à suivre suivante:

1. Vider complètement la cuve du pulvérisateur. Rincer le pulvérisateur à fond, y compris l'intérieur et l'extérieur de la cuve et tous les tamis.
2. Remplir la cuve d'eau propre et rincer toutes les conduites, rampes, buses et tamis.
3. Vider complètement la cuve.
4. Retirer toutes les buses et tous les tamis et les rincer à l'eau claire.

DIRECTIVES DE MÉLANGE

1. Remplir la cuve propre du pulvérisateur à moitié ou aux 2/3 du volume d'eau propre désiré.
2. Tout en poursuivant l'agitation, ajouter lentement *Quash* dans la cuve. Le système d'agitation doit créer des rides ou des ondulations à la surface de l'eau.
3. Si on procède au mélange en cuve de *Quash* avec d'autres pesticides homologués, ajouter d'abord les sacs hydrosolubles, puis les formulations sèches, les suspensions concentrées, les concentrés émulsifiables et finalement les solutions.
4. Ajouter les adjuvants ou les agents tensioactifs requis.
5. Remplir la cuve jusqu'au niveau d'eau désiré. Poursuivre l'agitation jusqu'à ce que toute la solution ait été appliquée.
6. Ne préparer que la quantité de mélange que l'on peut appliquer le jour même. Appliquer *Quash* dans les 24 heures suivant la préparation du mélange.

VOLUME DE LA SOLUTION DE PULVÉRISATION

Appliquer *Quash* dans suffisamment d'eau pour assurer une couverture complète du feuillage, des fleurs et des fruits. Une couverture complète est requise pour obtenir une maîtrise optimale des maladies. Pour l'application terrestre, appliquer au moins 200 litres de solution à l'hectare; pour l'épandage aérien, appliquer au moins 50 litres de solution à l'hectare, de manière à assurer une couverture uniforme de la culture.

ÉPANDAGE AÉRIEN

Afin de réduire le plus possible le risque de dérive, appliquer les plus grosses gouttelettes permettant d'obtenir un épandage uniforme et une maîtrise satisfaisante des maladies. Se conformer aux directives suivantes pour obtenir une application satisfaisante tout en évitant la dérive :

- Ne pas appliquer pendant les conditions d'inversion thermique à basse altitude, lorsque les vents soufflent par rafales ou en présence d'autres conditions favorisant la dérive. Ne pas procéder à l'épandage lorsque la vitesse du vent est inférieure à 3 km/h ou supérieure à 16 km/h.
- **Volume du support et pression de pulvérisation :** L'application à moins de 50 litres à l'hectare peut produire une couverture et une maîtrise inadéquates. L'application de volumes supérieurs fournit généralement une suppression plus uniforme des maladies. Ne pas dépasser la pression recommandée par le fabricant des buses. Pour de nombreux types de buses, une pression plus faible produit de plus grosses gouttelettes. Si un débit supérieur est requis, utiliser des buses produisant un débit supérieur plutôt que d'augmenter la pression.
- **Sélection et orientation des buses :** On peut limiter la formation de très petites gouttelettes par la sélection de buses appropriées, en orientant le plus possible les buses à l'écart des courants d'air et en évitant d'utiliser une trop forte pression dans la rampe. Utiliser des buses produisant un jet plat ou en cône. Utiliser des buses « sans égouttement », comme des buses à membrane, afin d'éviter un écoulement non souhaité de la solution de pulvérisation. Ces buses doivent être dirigées vers l'arrière de l'aéronef et libérer la solution à un angle de 0 à 15° vers le bas. Ne pas placer de buses sur la portion externe (25 %) des ailes ou des rotors.

- **Adjuvants et agents antidérive** : Consulter l'étiquette du produit d'association pour connaître les recommandations relatives aux adjuvants. L'utilisation d'agents antidérive est permise, bien qu'il soit préférable d'obtenir une pulvérisation de grosses gouttelettes par la sélection et l'utilisation de buses appropriées, dans la mesure du possible. Lorsqu'on utilise un agent antidérive, lire et suivre attentivement les précautions et toute autre information figurant sur l'étiquette de l'additif, et s'assurer de sa compatibilité avec le mélange et les types de buses utilisés avant de choisir un adjuvant en particulier.

RESTRICTIONS POUR LA ROTATION DES CULTURES

Respecter un délai de sécurité de 30 jours avant de cultiver toute culture qui ne figure pas sur cette étiquette.

MODE D'EMPLOI SPÉCIFIQUE – TOUTES LES CULTURES

- *Quash* doit être utilisé dans le cadre d'un programme de lutte intégrée (LI).
- Appliquer sous forme de pulvérisation foliaire dans suffisamment d'eau pour obtenir une couverture complète et uniforme des plantes.

MODE D'EMPLOI SPÉCIFIQUE – TOUTES LES CULTURES (suite)					
Cultures	Maladies	Doses d'emploi		Délai minimal entre le dernier traitement et la récolte	Directives particulières
		g/ha	L/ha		
Canola	Sclérotiniose (pourriture à sclérotés) (<i>Sclerotinia sclerotiorum</i>)	140-280	Application terrestre : 200 Application aérienne : 50	45 jours	Faire une seule application préventive au stade de 20 % à 50 % de floraison. Sous la pression de maladie élevée, utiliser la dose de 280 g / ha d'application. Ne pas faire plus d'une application ni appliquer plus de 280 g/ha par saison.
Cultures du sous-groupe 6-C					
Graines sèches de haricot	Répression de la sclérotiniose (pourriture à sclérotés) (<i>Sclerotinia sclerotiorum</i>)	280	Application terrestre : 200 Application	21 jours	Appliquer avant le développement de la maladie. Faire un premier traitement au stade de 20 % à 50 % de floraison,

Pois de grande culture	Oïdium (blanc) (<i>Erysiphe pisi</i>) Répression de la sclérotiniose (pourriture à sclérotés) (<i>Sclerotinia sclerotiorum</i>)		aérienne : 50		avant que des symptômes de maladie ne soient visibles. Faire un second traitement à la pleine floraison, mais pas moins de 7 jours après la première application.
Pois chiche	Répression de l'ascochytose (<i>Ascochyta rabiei</i>) Répression de la sclérotiniose (pourriture à sclérotés) (<i>Sclerotinia sclerotiorum</i>)				Ne pas faire plus de 2 applications ni appliquer plus de 560 g/ha par saison.
Lentille	Répression de l'ascochytose (<i>Ascochyta lentis</i>) Répression de la sclérotiniose (pourriture à sclérotés) (<i>Sclerotinia sclerotiorum</i>)				
Pomme de terre	Alternariose (<i>Alternaria solani</i>)	175-280	Application terrestre : 200 Application aérienne : 50	1 jour	Appliquer avant l'infection pour obtenir une maîtrise préventive. Si les conditions favorisent le développement de la maladie, faire des applications supplémentaires à intervalles de 7 à 10 jours. Ne pas faire plus de 3 applications à la dose élevée, ni plus de 4 applications à la faible dose. Ne pas faire plus de 2 applications séquentielles. Ne pas appliquer plus de 840g/ha/saison.

	Répression de la Sclérotiniose (pourriture à sclérotés) (<i>Sclerotinia sclerotiorum</i>)	280			Faire la première application avant l'infection, généralement à la fermeture des rangs et / ou la première floraison. Effectuer une deuxième application 14 jours plus tard, si les conditions favorisent le développement de sclérotiniose.
--	--	-----	--	--	--

AVIS À L'ACHETEUR/L'UTILISATEUR : LIRE CE QUI SUIT AVANT D'UTILISER CE PRODUIT POUR UN USAGE SPÉCIAL :

Le MODE D'EMPLOI de ce produit pour l'usage décrit dans la présente étiquette d'urgence a été rédigé par des personnes autres que Valent Canada, Inc. et est accepté pour homologation par Santé Canada en tant qu'extension du profil d'emploi pour usages limités à la demande des utilisateurs. Valent Canada, Inc. ne formule aucune allégation ni n'offre aucune garantie concernant l'efficacité du produit ou la tolérance des cultures (phytotoxicité) lorsque ce produit est employé sur les cultures figurant ci-dessous. En foi de quoi l'utilisateur assume tous les risques relatifs à l'efficacité du produit et à la tolérance des cultures et accepte de dégager Valent Canada, Inc. de toute responsabilité liée à des réclamations relatives à l'efficacité ou à la phytotoxicité du produit lorsque celui-ci est appliqué aux fins décrites dans la présente étiquette.

Cultures	Maladies	Doses d'emploi		Délai minimal entre le dernier traitement et la récolte	Directives particulières
		g/ha	L/ha		
Bleuet en corymbe, bleuet nain	Pourriture sclérotique (<i>Monilinia vaccinii-corymbosi</i>)	180	minimum 200	7	Appliquer lorsque les conditions favorisent le développement des maladies et avant l'infection.
Bleuet en corymbe, bleuet nain, gadelle odorante, cassis noir, gadelle rouge, baie de sureau, cultivars, variétés et/ou hybrides de ces cultures	Anthraxose (<i>Colletotrichum acutatum</i>)				Appliquer au stade de la pointe verte pour la pourriture sclérotique, à la floraison de l'anthraxose, et avant la floraison pour <i>Phomopsis</i> . Répéter les applications à intervalles de 7 jours.

Bleuet en corymbe, bleuet nain, baie de sureau, argouse; cultivars, variétés et/ou hybrides de ces cultures	Répression de la brûlure phomopsienne (tiges et fruits) (<i>Phomopsis vaccinii</i>)				<p>Ne pas faire plus de 3 applications par saison.</p> <p>Ne pas faire plus de 2 applications séquentielles. Ne pas appliquer plus de 540 g/ha/saison.</p> <p>Ne pas appliquer par voie aérienne.</p>
Cultures du sous-groupe 20B, y compris le tournesol					
Souci; ricin; euphorbe; onagre; graine de niger; baie d'églantier; carthame; stokésie; tournesol; cultivars, variétés et/ou hybrides de ces cultures	Répression de la sclérotiniose (<i>Sclerotinia sclerotiorum</i>)	280	<p>Application terrestre: 100 – 200</p> <p>Application aérienne: 50</p>	21	<p>Faire la première application avant l'infection, généralement entre le début et le milieu de la floraison. Faire un second traitement à la pleine floraison, ou 7-14 jours après la première application.</p> <p>Ne pas faire plus de 2 applications par saison.</p> <p>Ne pas appliquer plus de 560 g/ha/saison.</p> <p>Ne pas faire plus de 2 applications séquentielles.</p>
Tournesol	Rouille (<i>Puccinia helianthi</i>)				

					d'action différent et homologué pour le même usage.

Culture	Maladies	Doses d'emploi		Délai minimal entre le dernier traitement et la récolte	Directives particulières
		(g/ha)	Volume de pulvérisation (L/ha)		
Cerise (douce et acide)	Pourriture brune (fleurs) (<i>Monilinia fructicola</i> , <i>M. laxa</i>)	175-245	1000-4000	14	<p>Utiliser en alternance avec d'autres fongicides efficaces contre la pourriture brune en commençant au début du stade du bouton rose, avant le début de l'infection, et poursuivre jusqu'à la chute des pétales.</p> <p>OU Commencer les traitements au stade de la pointe verte si les conditions favorisent le développement des maladies et poursuivre jusqu'à la chute des pétales pour réprimer la criblure du cerisier.</p> <p>OU Pour supprimer la pourriture brune du fruit, faire une application de 14 à 21 jours avant la récolte.</p> <p>OU utiliser en alternance avec des fongicides efficaces contre l'oïdium jusqu'à l'arrêt de la croissance des pousses terminales.</p> <p>Appliquer en traitement foliaire dans une quantité d'eau suffisante pour obtenir une couverture complète des fleurs, du feuillage et/ou des fruits.</p> <p>Appliquer une forte dose lorsque les conditions favorisent le développement des maladies.</p> <p>Ne pas faire plus de 1 application par saison. Ne pas appliquer plus de 280 g/ha/saison.</p> <p>Ne pas appliquer par voie aérienne.</p>
	Répression de la criblure (<i>Blumeriella jaapii</i>) – à l'exception des types de pathogènes résistants aux fongicides du Groupe 3	280			
	Pourriture brune (fruits) (<i>Monilinia fructicola</i> , <i>M. laxa</i>)	175-280			
	Répression de l'oïdium (<i>Podosphaera clandestina</i>)	245-280			

Abricot, nectarine, pêche	Pourriture brune (fleurs) (<i>Monilinia fructicola</i> , <i>M. laxa</i>)	175- 245	1000- 4000	14	<p>Utiliser en alternance avec d'autres fongicides efficaces contre la pourriture brune en commençant au début du stade du bouton rose, avant le début de l'infection, et poursuivre jusqu'à la chute des pétales.</p> <p>OU Pour supprimer la pourriture brune du fruit, faire une application de 14 à 21 jours avant la récolte.</p> <p>OU utiliser en alternance avec des fongicides efficaces contre l'oïdium jusqu'à l'arrêt de la croissance des pousses terminales.</p> <p>Appliquer en traitement foliaire dans une quantité d'eau suffisante pour obtenir une couverture complète des fleurs, du feuillage et/ou des fruits.</p> <p>Appliquer une forte dose lorsque les conditions favorisent le développement des maladies.</p> <p>Ne pas faire plus de 1 application par saison. Ne pas appliquer plus de 280 g/ha/saison.</p> <p>Ne pas appliquer par voie aérienne.</p>
	Répression de la tavelure noire (<i>Cladosporium carpophilum</i>)				
	Pourriture brune (fruits) (<i>Monilinia fructicola</i> , <i>M. laxa</i>)	175- 280			
	Répression de l'oïdium (<i>Podosphaera clandestina</i>)	245- 280			

Prune, prune à pruneaux, prucot	Pourriture brune (fleurs) (<i>Monilinia fructicola</i> , <i>M. laxa</i>)	175-245	1000-4000	14	<p>Utiliser en alternance avec d'autres fongicides efficaces contre la pourriture brune en commençant au début du stade du bouton rose, avant le début de l'infection, et poursuivre jusqu'à la chute des pétales.</p> <p>OU Pour supprimer la pourriture brune du fruit, faire une application de 14 à 21 jours avant la récolte.</p> <p>OU utiliser en alternance avec des fongicides efficaces contre l'oïdium jusqu'à l'arrêt de la croissance des pousses terminales.</p> <p>Appliquer une forte dose lorsque les conditions favorisent le développement des maladies.</p> <p>Ne pas faire plus de 1 application par saison. Ne pas appliquer plus de 280 g/ha/saison.</p> <p>Ne pas appliquer le fongicide <i>Quash</i> sur les prunes de type "Stanley".</p> <p>Ne pas appliquer par voie aérienne.</p>
	Pourriture brune (fruits) (<i>Monilinia fructicola</i> , <i>M. laxa</i>)	175-280			
	Répression de l'oïdium (<i>Podosphaera clandestina</i>)	245-280			

Noisettes/avelines	Répression de la brûlure orientale du noisetier (<i>Anisogramma anomala</i>)	245	1000-4000	25	<p>Pour la brûlure orientale du noisetier : Commencer les traitements entre le gonflement et l'éclatement des bourgeons et poursuivre à intervalles de 14 jours. Raccourcir l'intervalle à 10 jours lorsque les conditions favorisent le développement des maladies. Ne pas faire plus de 2 applications séquentielles du fongicide <i>Quash</i> avant de passer à un fongicide n'appartenant pas au Groupe 3, pour contrer l'apparition d'une résistance.</p> <p>Pour toutes les autres maladies : Commencer les traitements avant l'apparition de la maladie et poursuivre à intervalles de 7 à 14 jours pendant toute la saison. Ne pas faire plus de 2 applications après la chute des pétales.</p> <p>Le fongicide <i>Quash</i> est particulièrement efficace s'il est appliqué et a eu le temps de sécher avant la pluie.</p> <p>Appliquer en traitement foliaire dans une quantité d'eau suffisante pour obtenir une couverture complète de toutes les branches. L'application en rangs alternés n'est pas recommandée.</p> <p>Ne pas faire plus de 4 applications par saison. Ne pas appliquer plus de 980 g/ha/saison.</p> <p>Ne pas appliquer par voie aérienne.</p>
Amandes	Pourriture brune (fleurs) (<i>Monilinia fructicola</i> ; <i>M. laxa</i>)	175-245			

Comme ce produit antiparasitaire n'est pas homologué pour l'utilisation dans les systèmes aquatiques, **NE PAS** utiliser pour la suppression des plantes aquatiques.

NE PAS contaminer l'eau d'irrigation, les sources d'eau potable ni les habitats aquatiques en procédant au nettoyage de l'équipement ou à l'élimination des déchets.

Application au moyen d'un pulvérisateur pour grandes cultures : **NE PAS** appliquer pendant les périodes de calme plat. Éviter d'appliquer lorsque le vent souffle par rafales. **NE PAS** appliquer sous forme de gouttelettes de taille inférieure à la classification « moyenne » de l'ASAE. La rampe doit être placée à 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

Application au moyen d'un pulvérisateur à jet porté (pneumatique) : **NE PAS** appliquer pendant les périodes de calme plat. Éviter d'appliquer lorsque le vent souffle par rafales. **NE PAS** diriger le jet au-dessus des végétaux à traiter. À l'extrémité des rangs et le long des rangs extérieurs, couper l'alimentation des buses pointant vers l'extérieur. **NE PAS** appliquer lorsque la vitesse du vent est supérieure à 16 km/h dans la zone de traitement (d'après les lectures prises à l'extérieur de cette zone, du côté face au vent).

Application aérienne : **NE PAS** appliquer pendant les périodes de calme plat. Éviter d'appliquer lorsque le vent souffle par rafales. **NE PAS** appliquer ce produit lorsque la vitesse du vent est supérieure à 16 km/h à hauteur de vol au-dessus du site d'application. **NE PAS** appliquer sous forme de gouttelettes de diamètre inférieur à la classification « fine » de l'ASAE. Afin de réduire la dérive causée par les turbulences créées en bout d'aile de l'aéronef, la disposition des buses le long de la rampe d'aspersion **NE DOIT PAS** dépasser 65 % de l'envergure des ailes ou du rotor.

Zones tampons :

Aucune zone tampon n'est requise si on utilise les méthodes de pulvérisation ou l'équipement suivants : pulvérisateur manuel, pulvérisateur à dos ou traitement localisé.

Les zones tampons précisées dans le tableau ci-dessous sont requises entre le point d'application directe et la bordure sous le vent la plus rapprochée des habitats terrestres sensibles (tels que les pâturages, forêts, plantations brise-vent, terres à bois, haies, zones riveraines et bosquets d'arbustes) et des habitats aquatiques sensibles (tels que les lacs, cours d'eau, marécages, étangs, fondrières des Prairies, marais, réservoirs, terres humides) et habitats estuariens ou marins.

Méthode d'application	Culture	Zones tampons (mètres) requises pour la protection de :				
		Habitats d'eau douce d'une profondeur de :		Habitats estuariens/marins d'une profondeur de :		Habitats terrestres
		Moins de 1 m	Plus de 1 m	Moins de 1 m	Plus de 1 m	
Pulvérisateur pour grandes	Canola, sous-groupe 20B, y compris le tournesol	2	1	0	0	1

cultures*	Graines sèches de haricot, pois de grande culture, pois chiches, lentilles, bleuet nain		3	1	1	0	1
	Pommes de terre		4	1	1	0	1
Pulvérisateur à jet porté (pneumatique)	Bleuet en corymbe, cassis, baie de sureau, argouse, cerise (douce, acide), abricot, nectarine, pêche, prune, prune à pruneaux, prucot	Début de croissance	30	4	1	0	2
		Fin de croissance	20	2	1	0	1
	Noisette, aveline, amande	Début de croissance	35	10	2	1	4
		Fin de croissance	25	4	1	1	2
Application aérienne	Canola, sous-groupe 20B, y compris le tournesol	Voilure fixe	10	1	0	0	3
		Voilure tournante	10	1	0	0	5
	Graines sèches de haricot, pois de grande culture, pois chiches, lentilles	Voilure fixe	35	1	1	0	5
		Voilure tournante	30	1	1	0	10
	Pommes de terre	Voilure fixe	55	1	1	0	10
		Voilure tournante	40	1	1	0	10

Pour les mélanges en cuve, consulter les étiquettes des produits d'association et respecter les zones tampons les plus restrictives figurant sur les étiquettes des produits du mélange; appliquer des gouttelettes de la catégorie la plus grosse (ASAE) exigée dans les étiquettes des produits du mélange.

Quash® est une marque déposée de Valent U.S.A Corporation.

{Base Container Label}

GROUPE

3

FONGICIDE

Fongicide Quash

FONGICIDE
GRANULÉ DISPERSABLE DANS L'EAU
USAGE COMMERCIAL

Pour la maîtrise préventive ou la répression de certaines maladies dans le canola, les graines sèches de haricot, les pois de grande culture, les pois chiches, les lentilles, les pommes de terre, les bleuets, l'argousier, le cassis, le sureau, le sous-groupe 20B, y compris le tournesol, les fruits à noyau, les noisettes et les amandes.

GARANTIE :

Metconazole..... 50,0 %

AVERTISSEMENT : CONTIENT LES ALLERGÈNES SULFITE ET LAIT.

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION



ATTENTION - POISON

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

NUMÉRO D'HOMOLOGATION : 30402
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

Contenu net : 280g – 1120g

Valent Canada, Inc.
3-728 Victoria Road South
Guelph, ON, Canada N1L 1C6
(519) 767-9262
www.valent.ca

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

PREMIERS SOINS

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX :

Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS :

Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION :

Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INGESTION :

Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petits gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN DÉVERSEMENT D'IMPORTANCE, UN INCENDIE OU UN EMPOISONNEMENT, COMPOSER LE 1-800-682-5368

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Aucun antidote spécifique n'est connu. Administrer un traitement symptomatique.

DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT

TOXIQUE pour les organismes aquatiques, les végétaux terrestres non ciblés, les oiseaux et les petits mammifères sauvages. Respecter les zones tampons précisées dans le **MODE D'EMPLOI**.

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Nocif en cas d'ingestion. Cause une irritation modérée des yeux. Éviter tout contact avec les yeux. Se laver à fond avec de l'eau et du savon après la manipulation et avant de manger, de boire, de prendre une gomme à mâcher, de fumer ou d'aller aux toilettes.

Les applicateurs et les autres manipulateurs doivent porter : chemise à manches longues et un pantalon long, gants résistants aux produits chimiques faits d'un matériau imperméable, chaussettes et chaussures. Les applicateurs qui utilisent un pulvérisateur pneumatique à cabine ouverte doivent aussi porter un casque résistant aux produits chimiques.

Les applicateurs qui manipulent plus de 64 kg de produit doivent utiliser un tracteur à cabine fermée pour procéder à l'application. Pour le Tournesol Sous-groupe 20B, Les applicateurs qui manipulent plus de 73 kg de produit doivent utiliser un tracteur à cabine fermée pour procéder à l'application. Une cabine fermée fournit une barrière résistante aux produits chimiques qui entoure complètement l'occupant de la cabine et prévient tout contact avec le pesticide ou les surfaces traitées à l'extérieur de la cabine.

Épandage aérien : Mises en garde concernant l'opérateur antiparasitaire

NE PAS permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques prémélangés contenus dans un système fermé.

Le personnel au sol de même que les personnes qui s'occupent des mélanges et du chargement doivent porter des gants, une combinaison et des lunettes ou un masque à l'épreuve des produits chimiques durant le mélange, le chargement, le nettoyage et les réparations.

ÉLIMINATION/DÉCONTAMINATION

NE PAS UTILISER CE CONTENANT À D'AUTRES FINS. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans la cuve.
2. Rendre le contenant vide inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans la région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial.

S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des lieux d'un déversement.

ENTREPOSAGE :

Ne pas contaminer l'eau ni les aliments de consommation humaine ou animale pendant l'entreposage. Conserver dans le contenant d'origine, au frais et au sec, dans un endroit sécuritaire. Ne pas conserver le produit pur ni les solutions diluées dans des contenants d'aliments ou de boissons. Ne pas entreposer ni transporter près des aliments de consommation humaine ou animale. Ne pas utiliser ni entreposer dans les résidences ni à proximité de celles-ci. Pour prévenir la contamination, entreposer ce produit à l'écart des aliments de consommation humaine ou animale.

Quash® est une marque déposée de Valent U.S.A Corporation.